

Les forêts dans le comté de Nantes au XV^e siècle : état des lieux et perspectives

Forests in the county of Nantes in the 15th century: state of the art and perspectives

Brice RABOT¹

¹ Agrégé d'histoire – Docteur en histoire médiévale (Université de Nantes), Chercheur associé au CRHIA (Centre de recherches en histoire internationale et atlantique ; Nantes Université) et au CESCUM (Centre d'études supérieures en civilisation médiévale ; Université de Poitiers), brice.rabot@univ-nantes.fr

RÉSUMÉ. Les forêts bretonnes à la fin du Moyen Âge ont longtemps été présentées comme mal gérées et mal entretenues. L'examen des comptes seigneuriaux qui nous sont parvenus, avec quelques indications matérielles, invite à reconsidérer cette question. Cet article vise à faire le point sur les dernières recherches pour éclairer avec d'autres regards la question épineuse de la gestion des espaces forestiers à la fin du Moyen Âge, alors que les tensions sont croissantes et les pressions sur les territoires multiples avec les déprédations et les affres de la guerre. Les séries comptables révèlent des situations très contrastées suivant que les forêts se trouvent à proximité des principaux axes d'échange. L'élevage est dans ce cas très développé et pèse lourdement sur les couverts forestiers à travers les glandées et panages. D'autres sujets comme la chasse et l'existence des parcs à enclos sont inégalement éclairés par les comptabilités. Les enquêtes sur le terrain manquent pour apporter des réponses plus solides à ces questions.

ABSTRACT. Forests in the county of Nantes during the 15th century have long considered as badly handled and maintained. Seigniorial accounts lead to ask some new questions. This paper aims to sum up issues and current researches in order to take another look at this question. Tensions are increasing in the end of the Middle Ages, with several crises on territories and societies linked with the destructions of war and depredations. By studying seigniorial accounts historians could enlighten very contrasting situations depending on the main trade roads. In this special case, livestock farming is developed and put pressure on forest territories with glandees and panages. Other topics such as hunting and enclosed parks are unevenly informed by seigniorial accounts. There is a lack of field investigations to study more precisely these themes.

MOTS-CLÉS. Comptes, forêts, gestion, glandée, panage, taillis.

KEYWORDS. Accounts, forests, handling, glandee, panage, thickets.

Introduction

En 1961, s'attachant à évaluer la part des zones boisées dans le royaume de France au début du XVI^e siècle, Michel Devèze concluait qu'elle s'étendait sur 4,5 % de la Loire-Atlantique actuelle (Devèze, 1961 : 269). Comparé à d'autres, la partie sud-est de la Bretagne avait sur son territoire moins de bois à disposition à la fin du Moyen Âge. Quelle place les seigneurs accordaient-ils aux forêts ? Quel était le personnel chargé de préserver les droits en luttant contre les abus ? Quelles étaient les principales ressources exploitées et comment alimentaient-elles l'économie ? Autant de questions auxquelles les historiens aimeraient apporter des éléments de réponse. Or, en dehors du domaine ducal, sur lequel les études se sont concentrées, force est de constater que le bilan général pour le XV^e siècle reste à réaliser. Les massifs forestiers du domaine ducal breton sont éclairés sans commune mesure par les registres de compte, attestés dès le XIV^e siècle, ainsi que par la mise en place d'une administration des eaux et forêts (Kerhervé, 1987, 2012 ; Leguay, Martin, 1997 ; Jones, 2016). D'autres, seigneuriaux, ont été abordés dans le cadre de travaux universitaires : Évelyne Saddier

pour les Huguetières (Saddier, 1975), Dominique Termeau pour Belligné (Termeau, 1980), René Cintré pour les zones de marches (Cintré, 1992). L'absence de comptabilités conservées avant les années 1400 constitue un obstacle majeur, les seules informations étant parvenues par ce type d'analyse. Les aveux et les dénombremens, qui constituent la très grande majorité des fonds, passent sous silence les espaces forestiers. Les descriptions restent très générales, les droits étant présentés indistinctement parmi les autres prérogatives. Le comté de Nantes offre un bel exemple, bien documenté et ouvert à différentes influences – des provinces françaises, mais aussi bretonnes (au nord et à l'ouest) –, qui justifie de porter les regards. Les forêts sont incontournables en procurant des ressources en numéraire avec les affermages ou en accueillant les panages et glandées. Elles suscitent plus largement les convoitises. Le registre d'assises de Bois-Colombin, seul document à nous être parvenu sur la justice au tournant du XIV^e-XV^e siècle pour cet espace, atteste de vols. Les bois et taillis forment un cadre essentiel pour les loisirs des seigneurs, avec les chasses, qui ont récemment fait l'objet de nouvelles investigations (Meuret, 2016).

D'autres questions restent en suspens. Aucun document ne détaille la superficie des forêts, alors que d'autres seigneurs le font comme les Rohan (Halgouët, 1921). Les châtelainies et baronnies nous ont transmis l'essentiel des indications sur les forêts dans leur comptabilité. Les autres structures, qui englobent la majeure partie des seigneuries en comté de Nantes ont des patrimoines très limités. La série exceptionnelle sur le plan chronologique, des années 1420 à 1510, de la Blanchardais comporte quelques traces de glandée ou de panage dans les forêts (Rabot, 2018b). Cette seigneurie moyenne, de l'ordre d'une centaine de livres de revenus annuels, ne peut à elle seule éclairer la diversité des situations. Il paraît néanmoins symptomatique que les structures les plus élevées disposent des superficies suffisantes et du personnel pour exploiter au mieux les forêts. La pression exercée par les tenures (Kerhervé, 2003a) explique aussi le poids très relatif des massifs en dehors des grands domaines (*fig. 1*).

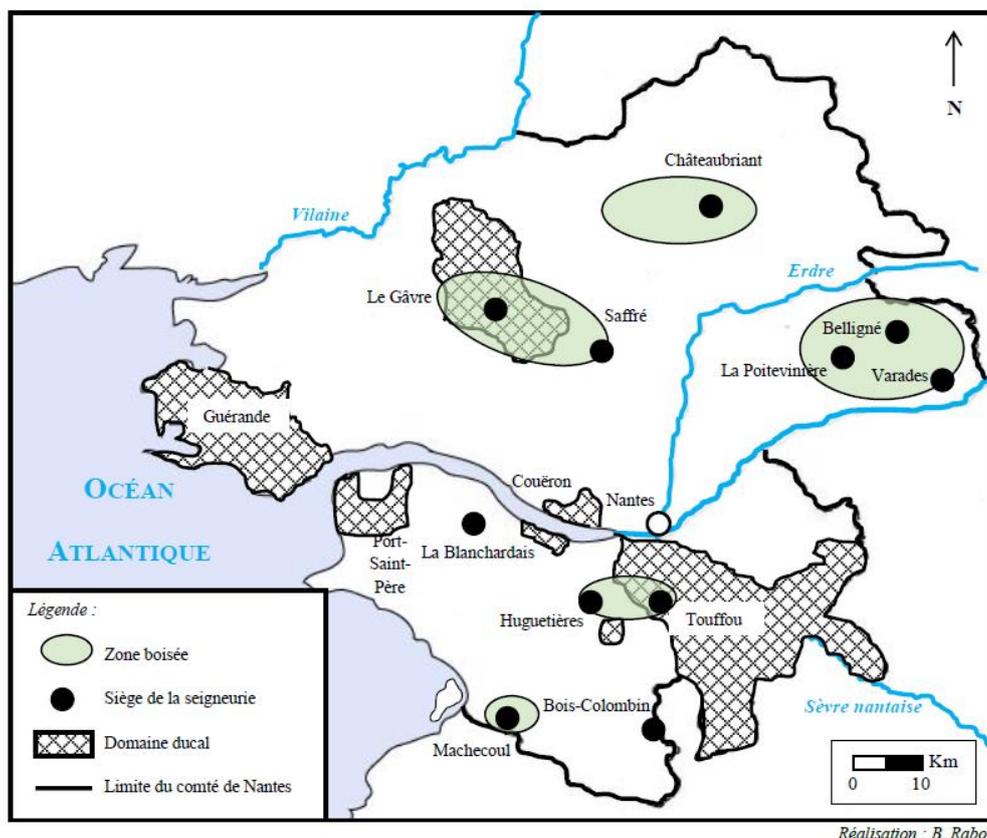


Figure 1. Localisation des sites cités

La composition des espaces boisés échappe tout autant au regard des historiens – les feuillus occupaient la majeure partie semble-t-il – avec la répartition entre futaies et taillis. Les limites des forêts ne sont du reste pas fixes et peuvent faire l’objet de gages, de donations ou de ventes (Lémeillat, 2016). Elles forment par conséquent un ensemble disparate, qui oblige à resserrer la focale. Les informations restent très limitées en dehors des séries comptables, dont les plus anciennes, pour le domaine ducal, remontent aux années 1260 (Jones, 2016 : 366). Les ducs de Bretagne possédaient ainsi des droits sur les forêts du Gâvre (au nord) et de Touffou (au sud) dans le comté de Nantes. Noël-Yves Tonnerre n’hésite pas à affirmer que les « *trois quarts de la paroisse du Bignon, une grande partie des Sorinières [sur lesquelles s’étendait la châtelainie de Touffou] étaient alors exclusivement forestiers* » (Tonnerre, 1994 : 412). La châtelainie de Touffou recouvrait à cette époque plus de 15 000 hectares, dispersés sur onze paroisses (Jones, 2016 : 371). Ce cas demeure tout à fait exceptionnel, de l’aveu des historiens, avec des revenus supérieurs à 500 livres à la fin du XIII^e siècle pour les ventes de bois. L’absence de série comptable pour cette période pour les autres seigneureries empêche toute comparaison. Nous nous intéresserons par conséquent uniquement aux espaces seigneuriaux du comté de Nantes au XV^e siècle, au moment où les séries comptables sont les plus fournies. Nous tenterons, en partant de l’examen des comptes, de restituer l’état des lieux et les enjeux à la veille des Temps modernes.

Après avoir présenté les différentes ressources et intérêts pour les seigneurs, nous reviendrons sur les outils de gestion pour voir si les forêts étaient bien ou mal gérées à la fin du Moyen Âge.

1. Ressources et intérêts pour les seigneurs

Les ressources tirées des bois et taillis ne se cantonnent pas uniquement aux coupes et aux ventes, même si les comptes accordent en général à ces aspects une place de choix dans leur présentation. Les espaces forestiers sont tout aussi indispensables pour l’élevage, avec de plus en plus souvent, dans les années 1460-1480, l’insertion de listes pour dénombrer les bêtes et lever les droits dus. La comptabilité de la châtelainie de Belligné apporte de précieux éléments à ce sujet.

1.1. Les enchères et ventes de bois

Les revenus tirés des coupes par pied d’arbres¹ occupent, quelle que soit la série comptable des châtelainies, une place de choix dans les recettes totales. Les ressources, régulières, sont indiquées en premier dans la partie « *rentes incertaines* », juste après les rentes foncières pesant sur les censives. Ce schéma témoigne de la diffusion de normes et pratiques, encouragées par l’administration ducal bretonne à la fin du Moyen Âge pour faciliter les opérations de contrôle en fin d’exercice avec les auditions (Rabot, 2018c). Les montants fluctuent très fortement d’une période à l’autre et laissent penser que les enchères étaient une variable d’ajustement pour les receveurs. Elles leur permettaient de disposer rapidement et facilement de liquidités pour financer des dépenses pressantes, sans que l’on puisse pour autant parler d’anticipation. La comparaison des enchères de bois pour la châtelainie de Belligné avec les recettes/dépenses réelles démontre le lien : les enchères succèdent à des périodes de hausse marquée des frais engagés par les receveurs jusque dans les années 1480 (**fig. 2**). Ensuite, le lien est beaucoup moins évident, sans doute en raison de la raréfaction des bois. Se pose derrière cette question celle du renouvellement des ressources. Où les receveurs puisaient-ils les bois ? Combien de temps s’écoulait-il entre chaque coupe ? Les comptes

¹ Les comptes se contentent d’évoquer les « *ventes de bois* », tirées des futaies. Ces arbres, suffisamment hauts et droits pour être vendus aux plus offrants – pour confectionner du bois d’œuvre –, ne sont pas abattus sous la forme de coupes rases, mais de manière clairsemée, au gré des besoins et des disponibilités offertes par les forêts. Ces éléments n’étant pas indispensables aux receveurs pour organiser les prélèvements, expliquent les silences des registres de compte.

n'apportent malheureusement aucun élément et l'absence de repères spatiaux empêche de localiser les coupes.

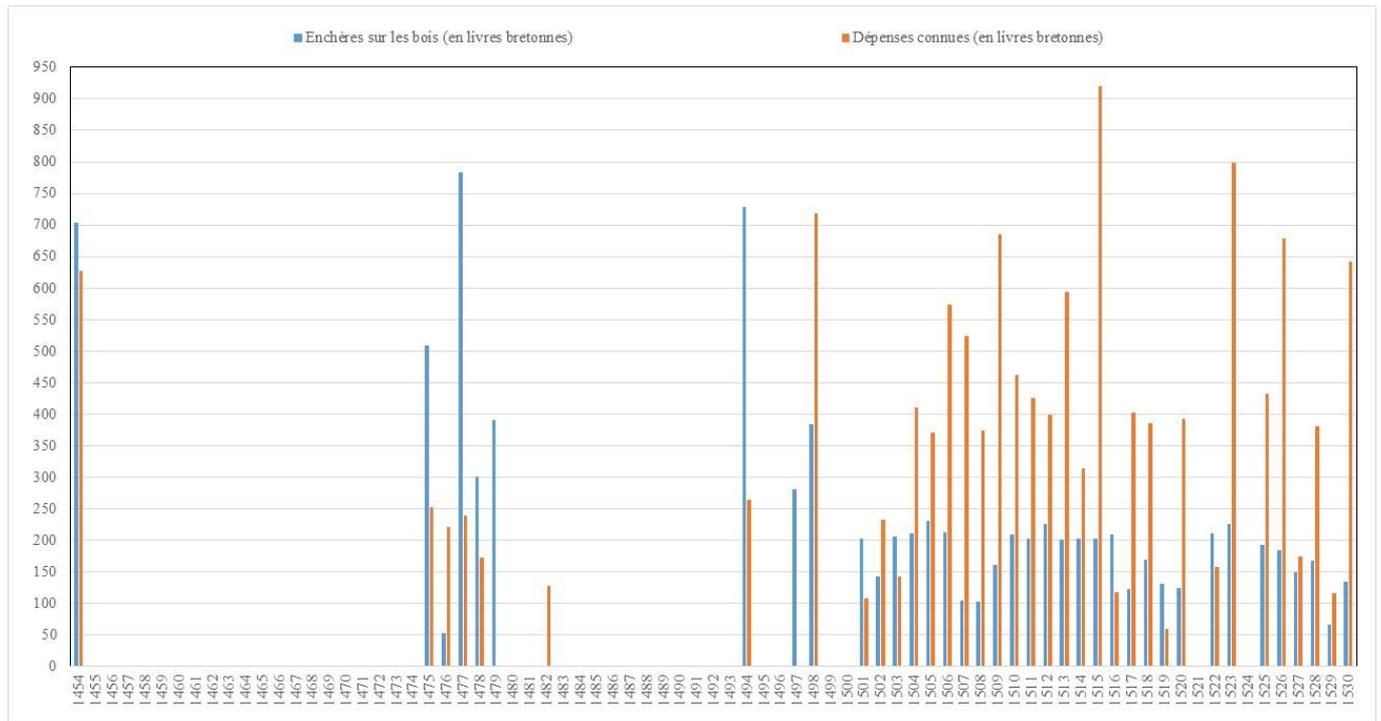


Figure 2. Enchères de bois et dépenses connues dans la comptabilité de Belligné²

Les bois sont de qualités différentes en fonction de la taille des arbres. Les comptes ne comportent aucun élément relatif à l'essence, l'âge ou aux conditions d'abattage. Les recherches archéologiques menées dans les territoires qui nous occupent ne permettent guère de connaître ces détails, les recherches ayant porté avant tout sur les vestiges (Meuret, 2010 : 41-44). Les futaies renvoient aux troncs suffisamment hauts et élancés pour les besoins de la construction avec les charpentes ou le fendage pour les planches. À l'inverse, les taillis fournissaient des bois de moindre qualité qui pouvaient servir pour les besoins domestiques ou pour l'artisanat avec la confection d'objets du quotidien. Ils abritaient surtout les espèces sauvages et le gibier.

1.2. Les forêts et l'élevage

Les forêts abritent toutes sortes de bestiaux. Installés à l'automne, pour l'engraissement, les animaux étaient laissés libres de divaguer. Les registres de compte et les aveux/dénombrements ne portent aucune trace d'aménagements tels des parcs et clôtures pour contenir les bêtes. Ces équipements sont en revanche attestés pour les activités de chasse (Meuret, 2016 : 348-358). Les effectifs mis en pâture étaient bien trop importants pour limiter l'espace de parcours. Les châtelainies des Huguetières et de Belligné offrent à ce sujet quelques indices représentatifs avec une forme de spéculation, le nombre de bêtes étant sans commune mesure (Machecoul) ou connaissant une hausse significative jusque dans les années 1480 (Belligné), avant que la guerre avec la France ne vienne freiner temporairement cet élan (fig. 3).

² D'après : Archives départementales de Loire-Atlantique (ADLA), E 267-270.

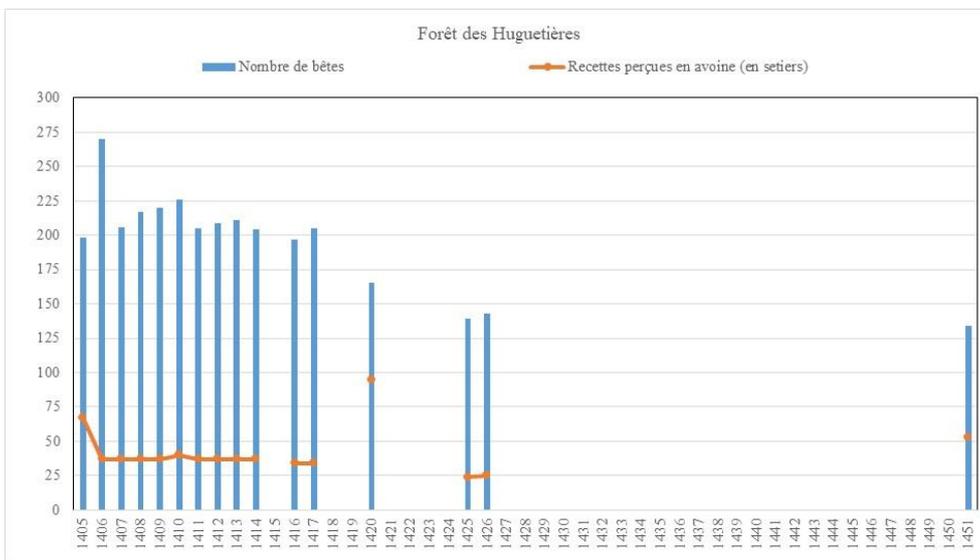
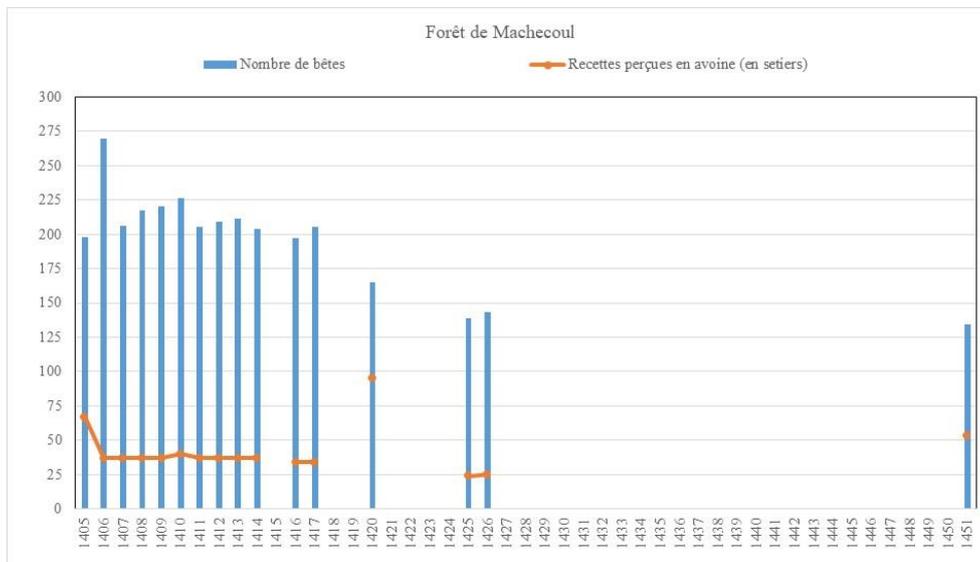
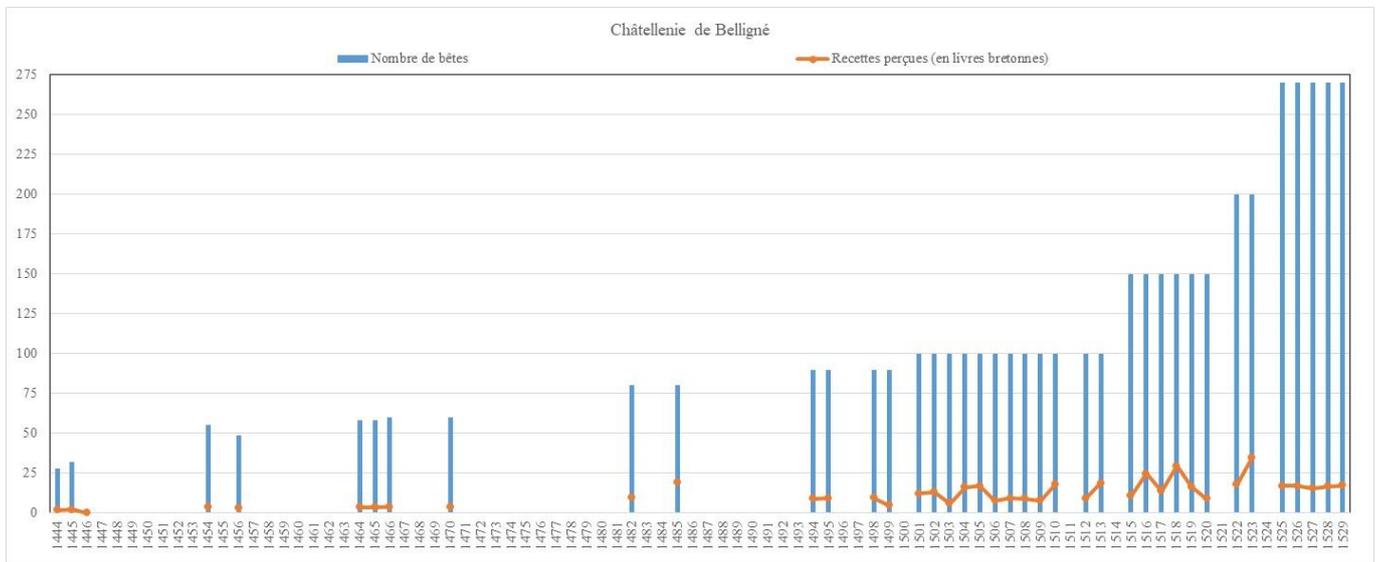


Figure 3. Panage de bêtes aumailles³ dans quelques châtenellenies

³ Bêtes à cornes.

Les seigneurs soutiennent le mouvement en établissant de nouveaux exploitants sur des espaces défrichés et en limitant au maximum les terrains délaissés pour pouvoir faire paître le plus d'animaux possible et retirer des revenus. La proximité de l'Anjou fournit un autre élément d'explication. Les bêtes étaient par la suite vendues sur les marchés et alimentaient tout un réseau d'échanges transfrontaliers (Cintré, 1992 : 53-55). Après la guerre de 1488-1491 et la victoire de la France, le mouvement s'amplifie avec l'intégration définitive de la Bretagne au royaume et la réorganisation des échanges qui s'ensuit. La décennie 1520 voit le paroxysme des mises en panage dans la forêt de Belligné, à la veille de l'union de 1532 (Le Mené, 1982 : 348).

Les forêts n'étaient pas totalement livrées à l'anarchie, loin s'en faut. Les panages et les glandées⁴ obéissaient à des règles strictes, dont les comptes se font les échos. Les uns et les autres alternaient tout au long de l'année pour offrir le plus de recettes possibles aux seigneurs de Belligné. Glandée et panage n'ont jamais lieu en même temps pour ne pas épuiser les ressources⁵ et ne pas entraîner de concurrence entre les éleveurs, qui auraient dû recruter des hommes pour surveiller les animaux. Les montants différaient suivant les espèces. Les propriétaires des aumailles, les bovins, devaient 16 d. par tête, tandis que les porcs étaient redevables de 15 d. chacun, 8 pour les goretts. Se pose la question de la pression exercée sur l'environnement : avec des effectifs entre 800 et 1 200 porcs entre les décennies 1440 et 1510⁶ et des dizaines de bovins, la forêt de Belligné pouvait-elle se régénérer suffisamment ? L'absence d'indications quant aux surfaces concernées entrave l'analyse. Deux épisodes apportent toutefois quelques éléments de réponse. En 1501, le receveur ne trouve personne à qui affermer la glandée. En 1505, aucune n'est réalisée, sans que le registre n'apporte d'explication claire alors que la situation générale est stable et soutient l'économie. À partir des années 1500, le nombre de bovins augmente de manière très significative (*fig. 3*), en lien avec la reconstruction agraire et les entreprises de défrichement. La question ne semble pas avoir été celle des ressources disponibles mais plutôt des choix économiques à opérer, avec des profits supérieurs pour les bovins, désormais privilégiés aux porcs.

Certains espaces forestiers étaient interdits aux panages et à la glandée : les hautes futaies préservaient à la fois les matières premières pour la construction, avec les bois à merrain, mais aussi les habitats destinés au gibier. De tels exemples sont attestés dès le XII^e siècle dans les espaces de Haute-Bretagne avec l'indication « *breuils* » (Meuret, 2016 : 352-353). Ce mot n'apparaît jamais dans les comptes nantais du XV^e siècle. Cela ne veut pas dire pour autant que des espaces de sauvegarde n'existaient pas au sein des forêts. L'importance des frais engagés dans la châtellenie de la Poitevine pour la vènerie, toute proche de Belligné, en atteste, avec plus de 1 000 livres tournois dépensées en 1494 et 1495⁷, soit 45,88 % des frais connus.

1.3. La chasse, prérogative seigneuriale par excellence

Les forêts font l'objet d'attentions croissantes car elles sont indispensables pour exercer à la fois l'un des loisirs nobiliaires préférés mais aussi une activité constitutive de leur identité : la chasse. Les séries comptables comportent quelques traces qui doivent être recoupées. Les éléments se glissent dans la deuxième partie des registres, avec les mises et dépenses.

⁴ Les panages étaient destinés aux bêtes à cornes, appelées « *aumailles* » dans les sources ; la glandée concernait uniquement les porcs et consistait à mener les animaux directement dans les couverts forestiers pour qu'ils se nourrissent des glands. Aucun ramassage par les hommes n'est attesté dans les sources de la fin du Moyen Âge.

⁵ Par exemple : ADLA, E 269 (6), f^o 5 v^o.

⁶ *Ibid.*, E 267-270.

⁷ *Ibid.*, E 274 (1), f^o 19, 24-25.

Les forêts sont plus ou moins aménagées. Les seigneuries de l'est, où se concentrent les principaux massifs en dehors du domaine ducal, accueillent toutes sortes d'équipages qui peuvent les parcourir plusieurs jours durant⁸, ce qui oblige à disposer de relais pour abriter les hommes et les bêtes – chiens et chevaux. Les équipements ne sont pas directement indiqués, contrairement aux animaux : le receveur du fief Guihéneuc dénombre 14 lévriers et 26 chiens à cerf mobilisés pour les chasses à courre, pour 400 livres tournois en 1494 et 587 en 1495⁹. Le coût est sans commune mesure par rapport aux recettes totales connues : 55,79 et 47,14 %. Il révèle l'attachement des seigneurs, qui peut aller très loin. La dame de Rieux n'hésite pas à offrir « *deux coliers d'argent [...] pour les lepvriers de monseigneur son filz, LXIX souls II deniers* »¹⁰.

D'autres activités très singulières peuvent être menées. En 1444, le receveur de Belligné consigne l'envoi de 18 hommes à Ancenis pour la « *porchaison* », c'est-à-dire la capture de bêtes transportées ensuite vivantes. Jean-Claude Meuret émet une hypothèse très intéressante (Meuret, 2016 : 345-346). Rapprochant cette pratique de celle en usage au temps de Louis XIII, au moment où elle atteint son apogée, il conclut à l'existence de parcs et de systèmes parfaitement organisés, au sein des forêts, pour attraper le gibier, conservé vivant, après la chasse, au plus près de la table seigneuriale, afin de la garnir.

1.4. Les forges

Les charbonniers et les forges constituent une dernière activité notable. Les premiers ne sont jamais mentionnés dans les comptes seigneuriaux du Nantais. Nous savons pourtant qu'ils étaient indispensables pour les forges, concentrées dans les environs de Châteaubriant, Belligné et Pannecé (Kerhervé, 2003b : 88-89). La comptabilité de la Poitevineière retrace quelques pans de cette histoire méconnue, même si les lacunes chronologiques demeurent importantes (fig. 4).

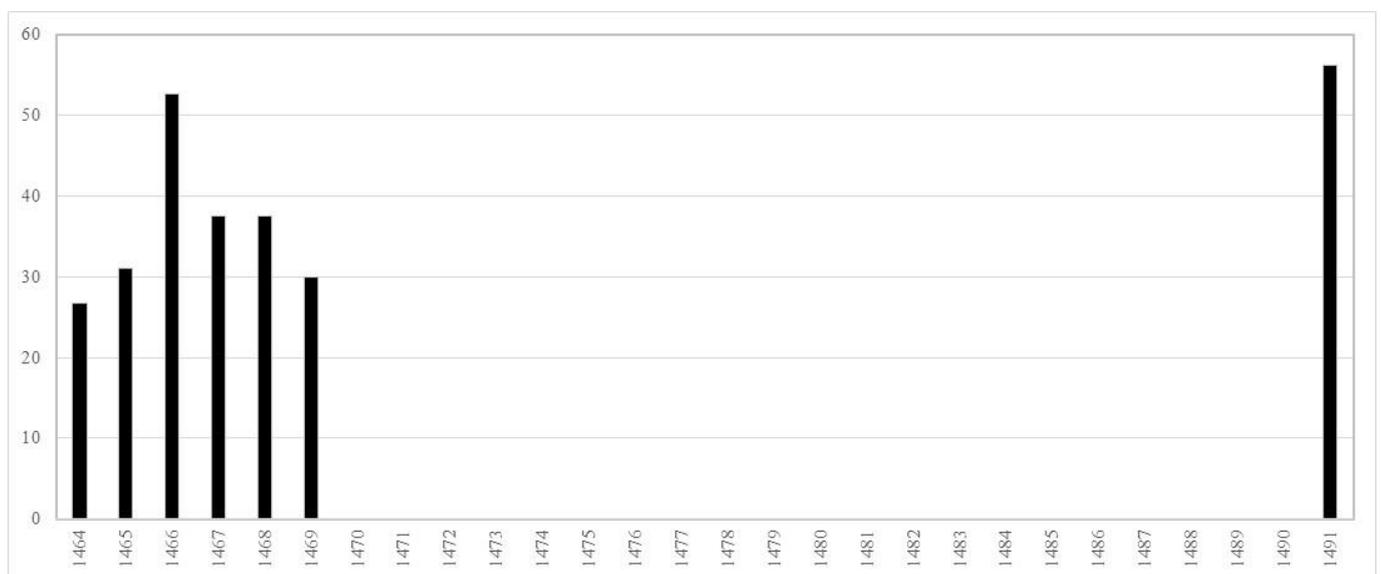


Figure 4. Recettes (en livres bretonnes) des forges du fief Guihéneuc

⁸ Par exemple 10 jours consécutifs en 1456 à Belligné : *Ibid.*, E 267 (4), f° 6 v°.

⁹ *Ibid.*, E 274 (1), f° 24 v°, 25.

¹⁰ *Ibid.*, E 277 (2), f° 17 r°.

Les forges sont affermées pour de très courtes durées : un an. En 1469, les dégâts sont tels que le receveur est obligé « *pour sauver les bois taillez de la forestz* » d'arrêter les forges¹¹, qui restent vacantes jusqu'au début du XVI^e siècle. La guerre de 1488-1491 entraîne un sursaut, très bref, sans doute pour fournir les combattants. Les receveurs confiaient la gestion à des entrepreneurs, qui manifestement ne faisaient pas grand cas de la ressource disponible. Nous ne connaissons ni les productions exactes ni les réseaux de distribution. La proximité de l'Anjou et d'axes majeurs comme la Loire facilitaient incontestablement les flux. Les pancartes de la châtellenie d'Oudon indiquent par exemple que 12 deniers étaient levés sur chaque millier de fer et d'acier transporté¹². Nous ne connaissons malheureusement pas la valeur exacte du « *millier* », ce qui empêche d'établir un ordre de grandeur des quantités échangées.

2. Les outils de l'économie forestière

2.1. Un personnel difficile à saisir

Quelques traits communs ressortent de l'examen des séries comptables. Le nombre d'officiers ou d'agents chargés de veiller sur les forêts est délicat à établir. Une poignée suffit à administrer les patrimoines qui sont affermés. Ces choix répondent d'abord à des modalités pratiques. Bien que nous ne connaissions pas la superficie totale des couverts forestiers, il paraît illusoire de pouvoir gérer des centaines d'hectares sans recourir à des délégations. Les receveurs ne sont pas censés administrer ces espaces en tant que tels. Ils doivent en priorité établir l'ensemble des recettes, certaines et incertaines, échues à des termes précis, en les présentant sous la forme de registres de mieux en mieux codifiés (Rabot, 2018 c). Bons connaisseurs du terrain et des hommes, les receveurs doivent aussi défendre les intérêts des dominants. Ils sont pour cette raison amenés à se déplacer très régulièrement à l'intérieur et en dehors de la seigneurie¹³.

Les comptes des Huguetières sont les plus précis. Faute de séries pour toutes les châtellenies, l'on ne peut qu'émettre l'hypothèse que ce modèle était partagé au XV^e siècle. Le ségréier est souvent confondu avec le vendeur, même s'il perçoit un salaire supérieur¹⁴. Le premier est chargé de planifier les coupes, ce qui explique cette différence. 2 contrôleurs pour les Huguetières et 4 autres pour Machecoul sont attestés. Ils sont chargés de faire régner l'ordre et de traquer les abus, le braconnage. Les comptes restent très discrets sur l'étendue de leurs attributions. Les contrôleurs sont rétribués 50 sous chaque année.

2.2. Une exploitation adossée aux recettes ordinaires

Les ressources tirées des forêts sont toujours incluses dans les « *rentes incertaines* », entre les fermes – de prés, d'herbe, d'édifices seigneuriaux – et juste avant les recettes en nature. Une certaine confusion est entretenue avec les recettes que les historiens, reprenant les sources médiévales, qualifient d'ordinaires. La forêt est en effet un patrimoine régi comme les exploitations foncières, tournées vers la vigne, les céréales ou l'élevage. Une différence, essentielle, doit toutefois être soulignée. Contrairement aux censives, où s'exerce le principe de la double propriété entre un tenancier qui exploite le fond et le seigneur qui conserve une autorité symbolique sur la propriété, les forêts ne sont jamais exploitées ainsi. Les fermes et enchères délèguent temporairement, selon

¹¹ *Ibid.*, E 272 (4), f° 6 r°.

¹² *Ibid.*, B 1848 (3), f° 3 r°.

¹³ Guillaume Lechardox, receveur de la Blanchardais, le fait plus de 200 jours en 1478 : ADLA, 1 E 222 (3), f° 28 v°.

¹⁴ Le ségréier touche 30 livres par an contre 10 pour le vendeur : ADLA, E 502 (3), f° 20 v°.

des règles strictes approuvées par tous avec l'octroi au mieux-disant, des ressources à un ou plusieurs hommes. Il ne s'agit pas à proprement parler de droit de propriété, qui n'apparaît d'ailleurs jamais dans la documentation. Les acheteurs sont des entrepreneurs ou des intermédiaires qui visent, une fois la transaction conclue, à réaliser un profit qui n'est pas soumis au prélèvement, exception faite des droits de passage s'ils écoulent leurs productions en dehors des limites de la seigneurie. Les abus devaient être fréquents, à l'instar du fief Guihéneuc¹⁵.

Cette gestion pragmatique explique en grande partie les raisons pour lesquelles les châtelains font appel à une poignée d'hommes. Le temps dégagé leur permet de s'investir dans d'autres tâches, comme la lutte contre la fraude, qui ne doit pas être minorée, même si elle reste très difficile à appréhender comme nous allons le voir.

2.3. La lutte contre les abus

Il faut se garder des effets documentaires. L'absence d'indication ne signifie en aucun cas qu'il n'y ait eu aucune dérive. La difficulté principale, pour les hommes du Moyen Âge eux-mêmes, consistait à établir les faits et à poursuivre les coupables pour les faire condamner. Le registre d'assises de Bois-Colombin garde la mémoire d'un épisode tout à fait emblématique.

En 1400, Jehan et Étienne Brisson sont dénoncés après s'être emparés, en toute illégalité, de six charrettes de bois dans la réserve seigneuriale d'après les témoins¹⁶, sans que l'on sache quand survient le méfait. En 1405, l'affaire resurgit avec une nouvelle convocation aux assises : l'indemnité doit être discutée, alors que les circonstances restent floues : « *Jehan Brisson, qu'il a coppé ou fait copper par lui ou par autre en son nom et de son commandement* »¹⁷. L'épisode se conclut en 1410 par la condamnation à une amende de 3 sous¹⁸, bien en-deçà du préjudice estimé à 20 sous en 1405.

De nombreux éléments restent en suspens, ce qui explique ce résultat. Les preuves ne sont à aucun moment présentées. Les protagonistes se seraient rendus à 2 km au sud du bourg de Saint-Colomban, où ils résident, sans éveiller l'attention des riverains. L'usage final des bois est inconnu : ont-ils été revendus, de manière clandestine ? Cela paraît peu probable, compte tenu du volume total. Plus vraisemblablement, les bois ont été utilisés pour des besoins domestiques.

Cet épisode met en exergue les limites des structures seigneuriales. Les hommes ne sont pas assez nombreux et ne disposent pas d'outils assez précis, en dehors des dénonciations, comme des prisages¹⁹ ou des inventaires détaillés pour administrer les patrimoines forestiers. D'aucuns tirent profit de ces failles pour non pas s'enrichir, les transactions les plus lucratives portant sur les enchères et les futaies, mais pour se servir, au gré des besoins, en espérant passer inaperçus. Les dénonciations paraissent bien dérisoires pour lutter contre ces dérives, toutes ne pouvant être décelées. La multiplication des enquêtes et des défenses, comme dans la forêt de Touffou, au sud de Nantes, dans les années 1490 en dit long²⁰. Les ruraux n'hésitent pas à commettre ce que les sources seigneuriales appellent des abus sans prendre le risque d'être poursuivis. Le tableau ne doit

¹⁵ Un procès est en cours dans les années 1500, sans que l'on connaisse les ressorts exacts : ADLA, E 274 (5), f° 18 v°.

¹⁶ *Ibid.*, B 11307, f° 22 r°.

¹⁷ *Ibid.*, f° 48 v°.

¹⁸ *Ibid.*, f° 59 v°.

¹⁹ Définition donnée par l'encyclopédie *Universalis* : « *fait de priser, d'estimer* ».

²⁰ *Ibid.*, B 12, f° 23 v°.

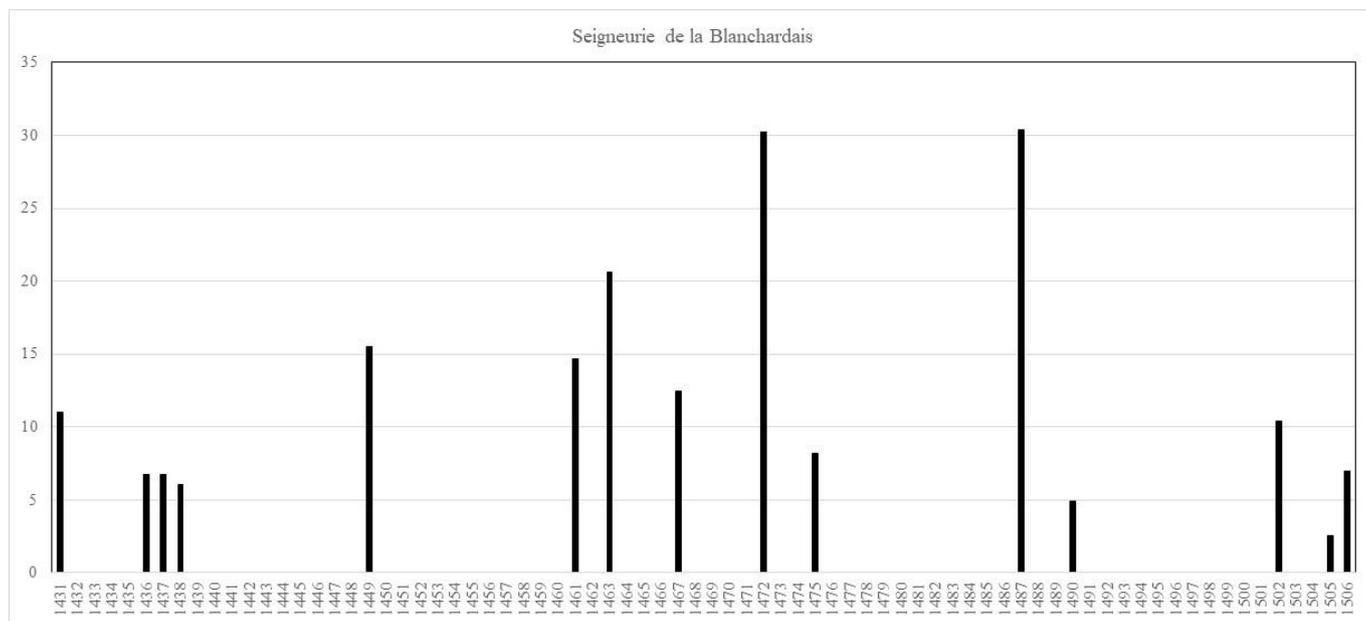
cependant pas être noirci. L'examen de la justice de Bois-Colombin montre qu'en temps normal, les poursuites pour délits forestiers ne représentent que 0,5 % des causes (Rabot, 2022 : fig. 5, 198).

3. Des forêts mal exploitées ?

3.1. Le constat de départ

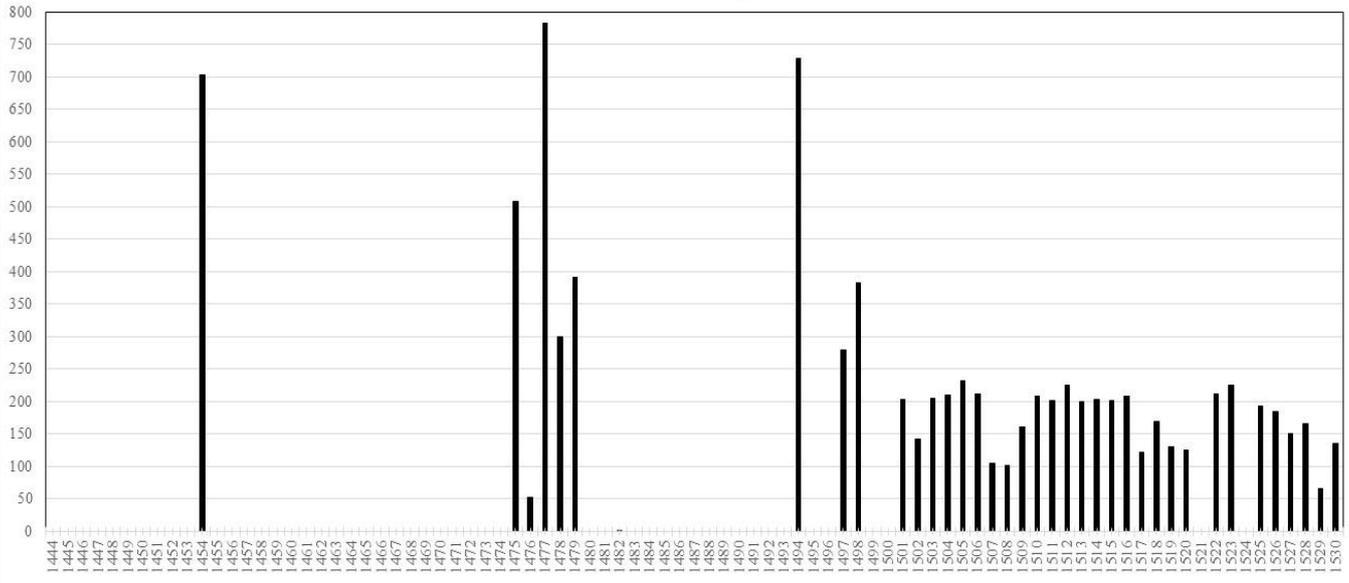
Les historiens se heurtent de nouveau à des écueils méthodologiques. Les coupes de bois n'étaient pas organisées de manière régulière avant la fin du XV^e siècle, avec des ventes très sporadiques car les futaies ne disposaient pas, selon toute vraisemblance, de quantités suffisantes. Ainsi peut-on expliquer la relative modestie des revenus dans les décennies 1420-1450. Des éléments externes interviennent : les divagations de bêtes pouvaient endommager les forêts, en détruisant les jeunes pousses ; les passages en dehors des chemins pouvaient fragiliser certains milieux comme en attestent les receveurs des domaines ducaux²¹. D'autres délits pouvaient passer inaperçus comme le ramassage de bois mort pour les besoins domestiques ou encore les prises de litière pour les animaux. Tous ces éléments étaient par nature soustraits au prélèvement seigneurial.

Les comptes ne portent aucune trace, dans les mises et dépenses, de personnes chargées d'arpenter le terrain et d'évaluer les capacités productives des futaies. L'accélération des ventes dans les années 1480-1500 (**fig. 5**) correspond à la vaste entreprise de reconstruction agraire, qui intervient tardivement, du fait des affrontements avec la France (Rabot, 2017b : 143-152). Ce mouvement doit être remis en perspective. Analysant les comptes de Belligné dans la décennie 1440, M. Le Mené avait conclu à une première vague de défrichements. De fait, les ventes de bois furent limitées durant cette période (**fig. 5**).

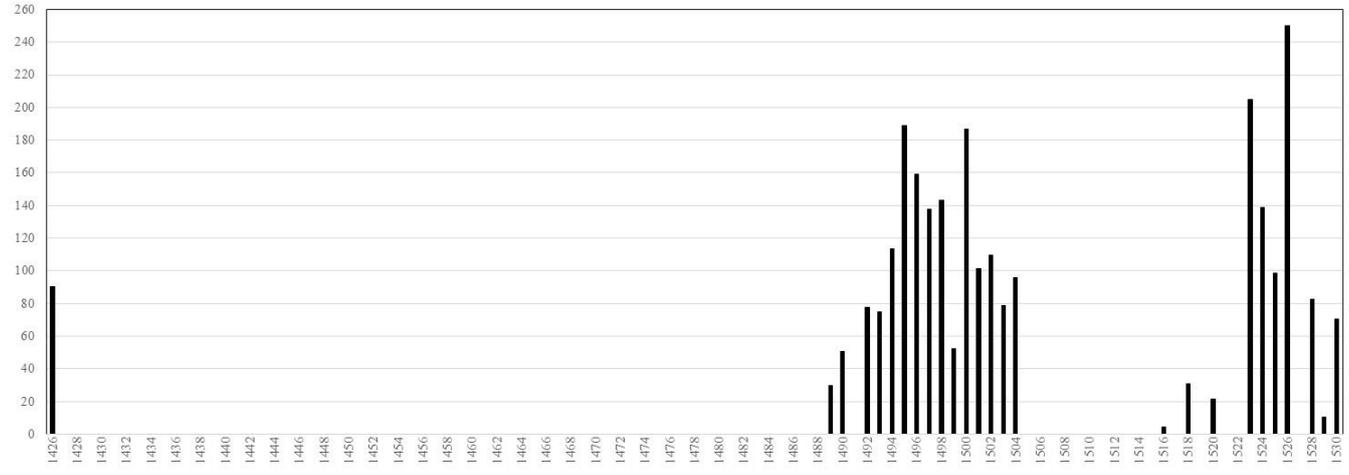


²¹ *Ibid.*, B 3, f° 54, B 7, f° 137, B 9, f° 149.

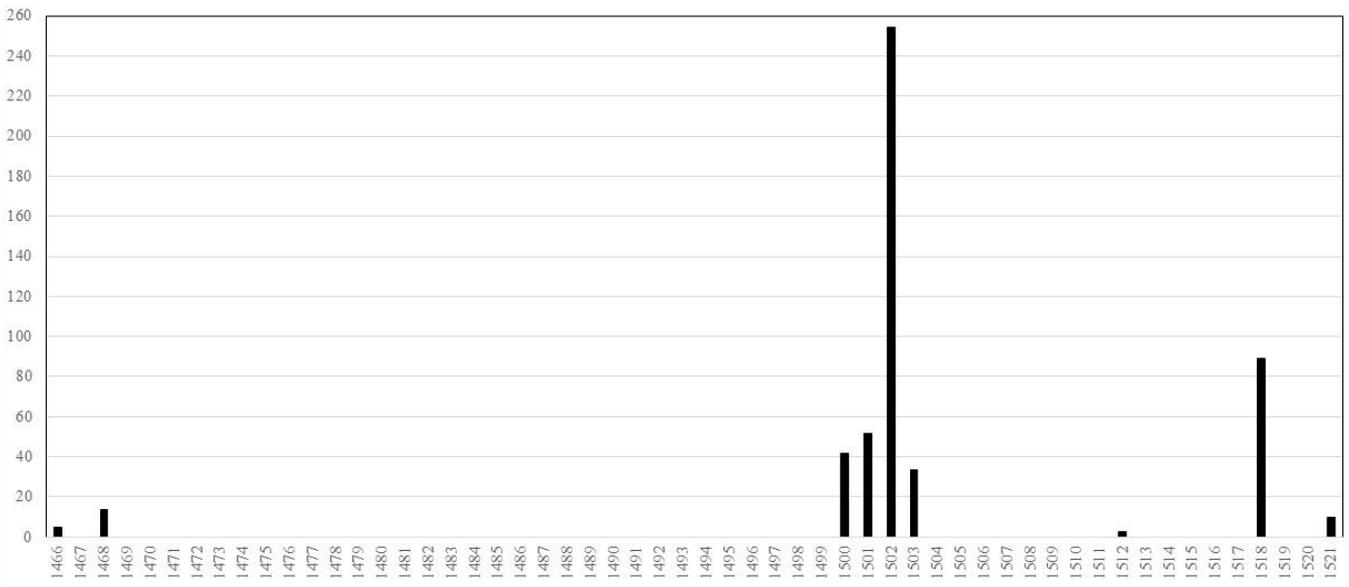
Chatellenie de Belligné



Chatellenie de la Poitevinère



Chatellenie de Varades



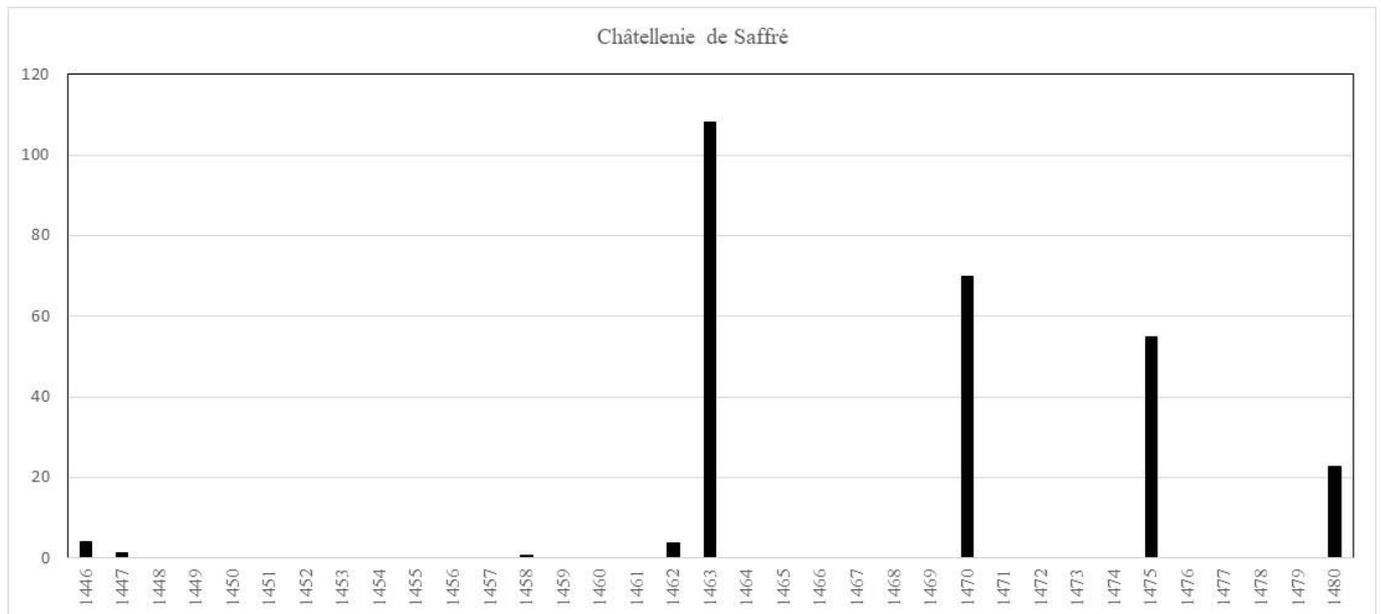


Figure 5. Recettes des ventes de bois

3.2. La question de l'entretien

L'exploitation de la forêt renvoie plus largement à des logiques individuelles, qui sont celles des seigneurs, attachés à percevoir des revenus immédiats ou, au contraire, à préparer l'avenir en conservant les futaies pour financer des dépenses pressantes. La lecture des comptes ne permet pas de distinguer clairement ces enjeux (*fig. 5*). Tout juste peut-on dire que les seigneurs suivent des voies différentes, en fonction des contextes locaux – proximité de réseaux d'échanges et de marchés pour écouler les coupes, disponibilité d'autres ressources comme l'élevage, etc. – mais aussi en fonction de la conjoncture. Les espaces de l'est, en situation frontalière – qualifiées de « *marches* » –, payent un lourd tribut dans les années 1460-1490 (Rabot, 2018a). Les circuits sont désorganisés en profondeur et les seigneurs, avec leurs receveurs, doivent faire face à de brutaux changements de perspective qui ne laissent pas le temps d'adapter les structures.

Les patrimoines seigneuriaux peuvent difficilement être comparés aux grands espaces forestiers régis par le duc ou ses gardes. La Bretagne méridionale rassemblait près d'un tiers des domaines ducaux au milieu du XV^e siècle, avec de très fortes disparités (Kerhervé, 1987). Dans le comté de Nantes, deux ensembles boisés se dégagent : Le Gâvre au nord et Touffou au sud (*fig. 1*). En dehors de ces zones, les bois étaient soumis à des pressions multiples, qui limitaient leur surface. Les forêts souffraient aussi des intempéries. Les comptes de la Poitevine gardent la trace de fortes gelées en 1466, qui empêchent la glandée²². Pour compenser, les officiers pouvaient promouvoir d'autres rentes ou enchères. On observe une hausse notable des recettes tirées des fermes après les années 1490 (*fig. 6*), à un moment où les intempéries exercent de fortes pressions sur les recettes.

²² *Ibid.*, E 272 (1), f^o 8 v^o.

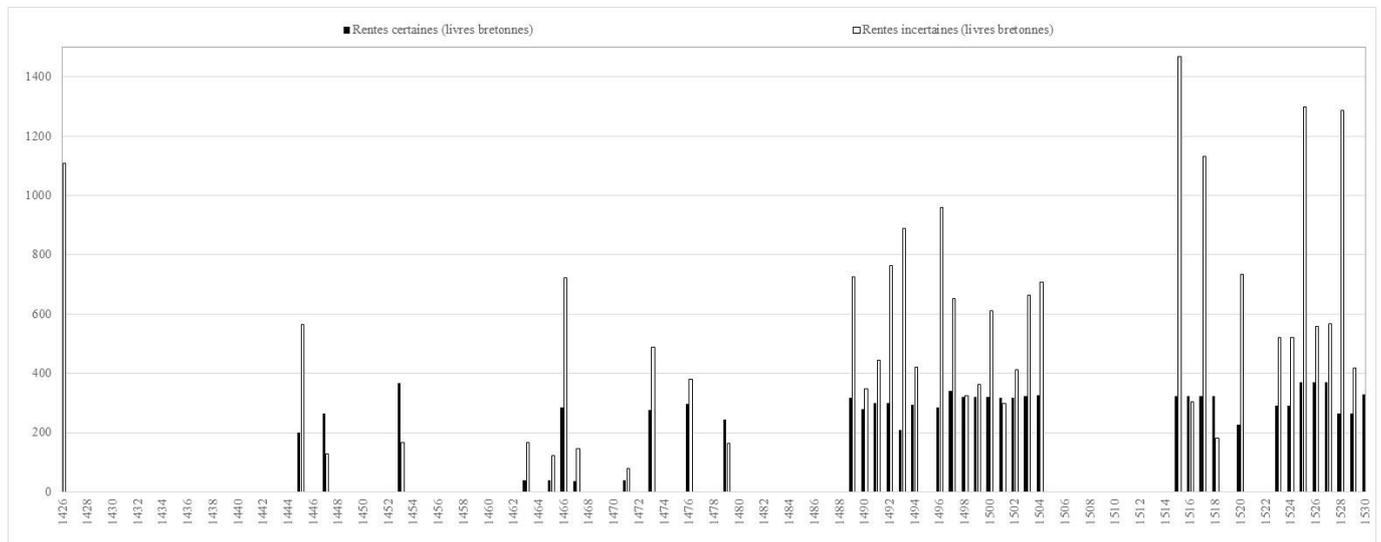


Figure 6. Recettes connues de la châtellenie de la Poitevinère

3.3. Des situations très disparates

Dans les régions où dominent les métairies (*fig. 7*²³), dans la partie est et sud, les forêts occupent une place centrale, car elles sont indispensables et complémentaires à l'élevage²⁴.

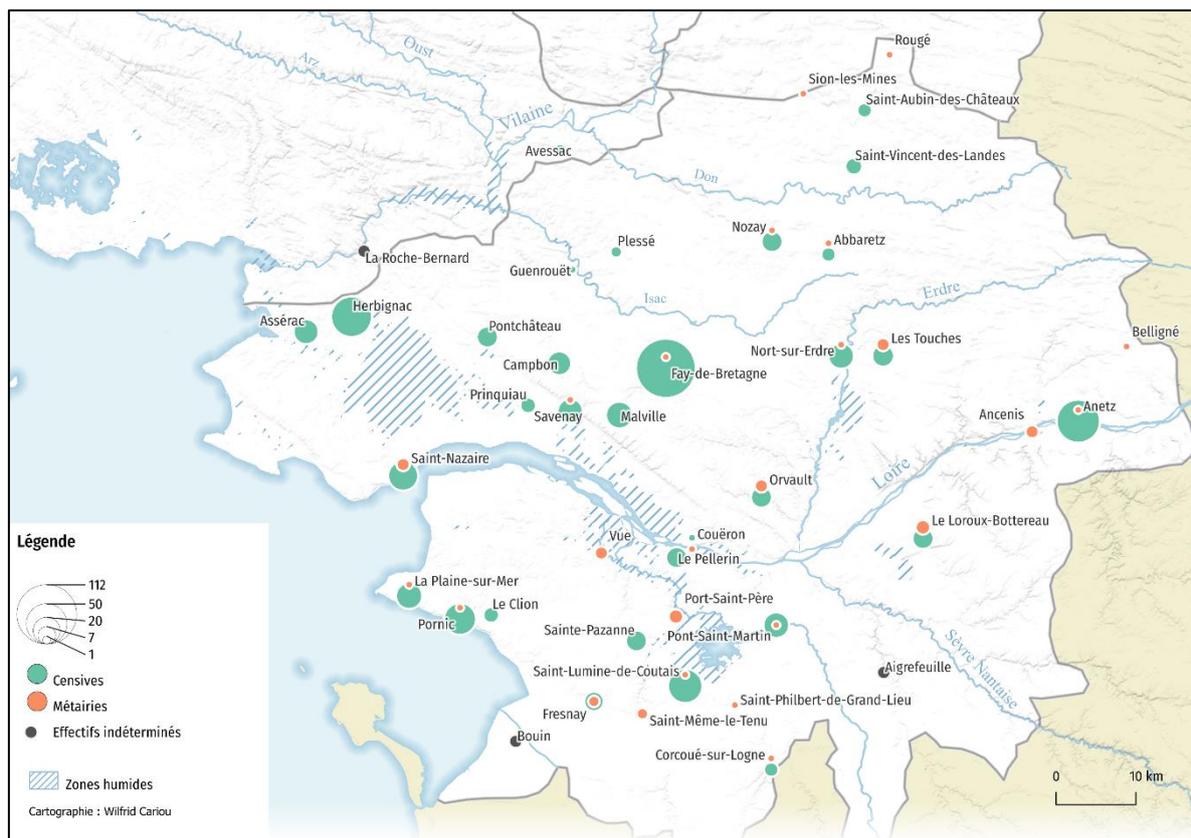


Figure 7. Répartition des modes de faire-valoir dans les années 1450-1510 (Rabot, 2017a)

²³ Je remercie très chaleureusement M. Wilfrid Cariou pour avoir accepté d'élaborer cette carte.

²⁴ *Ibid.*, E 500 (8), f° 24 v°.

Les receveurs ont tout intérêt à ménager les équilibres en n'épuisant pas les ressources. Peut-être ont-ils à l'esprit d'autres modèles comme les dégâts infligés aux zones forestières de Haute-Bretagne au milieu du XV^e siècle, dans les alentours de Rennes, où le duc François II entend en 1459 évincer les indésirables (Leguay, Martin, 1997). Les abus semblent davantage marqués dans les terroirs dominés par les censives. En 1473, les officiers ducaux doivent s'enquérir des « *prinses, pilleries, arrieres et autres dommaiges qui ont esté faiz et perpetrez es forest, bois, eaux et estangs de la seigneurie du Gavre* »²⁵. La châellenie de Saffré, à proximité immédiate, offre un visage bien différent. À aucun moment les receveurs ne relatent dans leurs comptes de pertes liées à des déprédations. Les ventes de bois pour la décennie 1450 sont minimales (**fig. 5**) car les receveurs n'en ont pas besoin pour financer les dépenses. Les ressources disponibles paraissent de moindre qualité. Les comptes ne mentionnent pas de futaies mais plutôt des « *bois et taillis* », ce qui révèle incidemment l'état du patrimoine. Les seigneurs font aussi face dans les années 1450-1470 à des difficultés pour exploiter des bois de bonne qualité. Les indications sont toutefois trop succinctes pour élargir les conclusions à des aires plus larges²⁶.

*

En dehors du domaine ducal, les forêts n'apparaissent guère qu'à travers les comptes du XV^e siècle, ce qui limite les champs d'étude. Très peu de séries nous sont parvenues et les lacunes chronologiques empêchent de saisir les rythmes précis des évolutions. Des ventes de bois aux panages de bêtes, les forêts offrent de multiples ressources pour servir la vie quotidienne avec le bois de chauffe, l'artisanat ou la construction avec le bois de merrain. Ces réalités sont mal éclairées car les comptes s'attachent à garder la mémoire des sommes perçues et ne comportent pas d'éléments permettant d'identifier les usages des bois ou encore de repérer les circuits d'échange empruntés. Les sources permettent indirectement de saisir les outils d'exploitation, qui reposent sur une poignée d'hommes, comme pour le prélèvement seigneurial en général. D'autres points relatifs aux forêts à la fin du Moyen Âge restent en suspens. La superficie exacte des couverts, la question des abus – avec la recrudescence à la faveur des soubresauts des années 1460-1490 –, la préservation des ressources et les modalités de régénération des massifs sont autant d'éléments sur lesquels les renseignements manquent.

Conflit d'intérêts

Les auteurs ne rapportent aucun conflit d'intérêts.

Évaluation

Les rapporteurs de cet article sont Jérôme Buridant et un examinateur anonyme.

Responsabilités des évaluateurs externes

Les évaluations des examinateur·rices externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeur·rices et les auteur·rices dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, être nommé·e comme examinateur·rice n'indique pas nécessairement l'approbation de ce manuscrit. Les éditeur·rices d'Archéologie, Société et Environnement assument la responsabilité entière de l'acceptation finale et la publication d'un article.

²⁵ *Ibid.*, B 7, f° 167.

²⁶ Par exemple, à la Poitevineière : « [...] *par cause des taillis qui sont en chacun lieu de la forest.* [...] » : ADLA, E 272 (3), f° 10 r° ; E 274 (1), f° 18 r°.

Bibliographie

- Cintré, R., 1992. Les marches de Bretagne au Moyen Âge. Économie, guerre et société en pays de frontière (XIV^e-XV^e siècles), Pornichet, éd. Jean-Marie Pierre.
- Devèze, M., 1961. La vie de la forêt française au XVI^e siècle, Paris, SEVPEN.
- Halgouët, H. du, 1921. La vicomté de Rohan et ses seigneurs, Saint-Brieuc-Paris, René Prud'homme/Édouard Champion, 138.
- Kerhervé, J., 1987. L'État breton aux XIV^e et XV^e siècle. Les ducs, l'argent et les hommes, 2 tomes, Paris, Maloine, 1987, 1, carte 5, 55, 488-494, 522-524.
- Kerhervé, J., 2003a, La population bretonne au XV^e siècle d'après le registre de réformation générale des feux, In : Lagrée, M., Tanguy, B. (dir.), 2003, Atlas d'histoire de la Bretagne, Morlaix, Skol Vreizh, p. 78-79.
- Kerhervé, J., 2003b, L'économie bretonne au XV^e siècle, In : Lagrée, M., Tanguy, B., *op. cit.*, 88-89.
- Kerhervé, J., 2012, À l'ombre des tours du château des gestionnaires du domaine de Rhuys à la fin du Moyen Âge, In : Salamagne, A., Kerhervé, J., Danet, G., Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XVI^e siècles, Rennes-Tours, Presses universitaires de Rennes – Presses universitaires François Rabelais, 121-149. <https://books.openedition.org/pufr/7381>
- Jones, M., 2016, La forêt dans les comptes ducaux, vers 1260-vers 1350, *Mémoires de la Société archéologique et historique de Bretagne XCIV*, 361-373.
- Leguay, J.-P., Martin, H., 1997. Fastes et malheurs de la Bretagne ducal (1213-1532), Rennes, Éditions Ouest-France Université, 214-217, 223.
- Lémeillat, M., 2016. Quelques remarques sur la gestion des forêts ducal à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles), *Mémoires de la Société archéologique et historique de Bretagne XCIV*, 377-378. https://www.shabretagne.com/scripts/files/63cfa6e09dfc99.52558589/2016_16.pdf
- Le Mené, M., 1982. Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (1350-1530). Étude économique, Nantes, Cid éditions.
- Meuret, J.-Cl., 2010. Archéologie, paysage et histoire d'une forêt du Néolithique à nos jours. Le massif de Dommaiche-en-Lusanger (Loire-Atlantique), *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 117-4, 7-81. <https://doi.org/10.4000/abpo.1839>
- Meuret, J.-Cl., 2016. La chasse et la forêt au second Moyen Âge en Haute-Bretagne. Pratiques et représentations de la seigneurie, *Mémoires de la Société archéologique et historique de Bretagne XCIV*, 335-359. https://broceliande.brecilien.org/IMG/pdf/2016_meuret_shab_tome_xciv_memoires_2016_-_006-0416ef_compressed.pdf
- Rabot, B., 2017a. Les structures seigneuriales rurales en Bretagne méridionale (XIV^e-XVI^e siècles), Rennes, Presses universitaires de Rennes, carte 25, annexe IV, XXIII. <https://doi.org/10.4000/books.pur.156917>
- Rabot, B., 2017b. Crises et recompositions des campagnes de Bretagne méridionale à la fin du Moyen Âge, In : Laget, Fr., Josserand, Ph., Rabot, B. (dir.). Entre horizons terrestres et marins. Sociétés, campagnes et littoraux de l'Ouest atlantique. Mélanges offerts à Jean-Luc Sarrazin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 143-152.

- Rabot, B., 2018a. Les comptabilités seigneuriales et les crises de la fin du Moyen Âge : l'exemple de l'est du comté de Nantes au XV^e siècle, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique* 153, 133-152.
- Rabot, B., 2018b. La comptabilité d'une seigneurie foncière bretonne à la fin du Moyen Âge : la Blanchardais, HAL [en ligne]. <https://hal.science/hal-01883205>
- Rabot, B., 2018 c, Progrès et diffusion des techniques comptables à la fin du Moyen Âge : l'exemple de la Bretagne méridionale, *Comptabilité(s)* 10 [en ligne]. <http://journals.openedition.org/comptabilites/3119>
- Rabot, B., 2022. Un témoignage inédit et exceptionnel sur les justices seigneuriales bretonnes à la fin du Moyen Âge : le registre d'assises de Bois-Colombin (1378-1425), *Médiévales* 82 [en ligne], 181-210. <https://doi.org/10.4000/medievales.12389>
- Saddier, Év., 1975. Une seigneurie rurale du pays nantais au XV^e siècle : les Huguetières à travers les comptes du receveur, mémoire de DES (dactyl.), Centre universitaire de Savoie, Chambéry.
- Termeau, D. 1980. La châtellenie de Belligné de la fin de l'époque médiévale aux débuts des temps modernes (1444-1531), mémoire de DES (dactyl.), Université de Nantes.
- Tonnerre, N.-Y., 1994. Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle, Angers, Presses de l'université d'Angers, 412.